



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
 BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° 76/2023

Date de convocation : 09/06/2023

Conseillers en exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 juin 2023 – 18h30**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : Florence GONZALES

**Objet : Finances – Décision Modificative n° 1 – Budget Général**

<b>MEMBRE(S) PRESENT(S) :</b>			
BOURNE Hervé	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	SCHERMA Sébastien
BRASSOUD Martine	DOMENGE-CHENAL Michèle	PAGET Marc	VIGNIER Georges
BRUNET André	DUMONT-THIOLLIERE Christine	PETIT Monique	
COUTIN Michel	GAILLARD Claude	PONTHIEU Eric	
CHAPPET Philippe	GONZALES Florence	PORTIER Jean Pierre	
CREPEL Yves	GOURDIN Margaret	PORTIER Julien	
DALEX Jacques	KLEMENCIC Françoise	PRUD'HOMME Philippe	
<b>MEMBRE(S) EXCUSE(S) AVEC POUVOIRS :</b>			
BERNARD Anne-Marie pouvoir à Julie DENAMBRIDE	BRACHET Marc pouvoir à Claude GAILLARD	LUCIANI Michel pouvoir à Sébastien SCHERMA	TREMBLAY-GUETTET Jeannie pouvoir à Michèle DOMENGE CHENAL
MILLET-URSIN Marc pouvoir à Philippe CHAPPET	FERNANDEZ Sophie pouvoir à Florence GONZALES	JOSSERAND Stéphanie pouvoir à Hervé BOURNE	DUNAND-CHATELLET David pouvoir à Martine BRASSOUD
<b>MEMBRE(S) ABSENT(S) :</b>			
BALMONT Nicolas	CARRIER Kelly		

**EXPOSE**

Le Président fait le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.1612-11 prévoit qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil Communautaire a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Les inscriptions budgétaires proposées dans la Décision Modificative n° 01 sur le Budget général sont les suivantes :

Section de fonctionnement	Diminution de crédits en dépenses	Augmentation de crédits en dépenses
022 – Dépenses imprévues	42 200€	
Chapitre 65/657363 – Subvention de fonctionnement (reversement budget DEVECO)		+ 37 200€
Chapitre 014/7489 – Reversement subvention (CTEAC Fabric'art)		+ 5000€

**Le Conseil Communautaire sera amené à :**

- **Approuver** la Décision Modificative n° 1 du Budget de la Communauté de Communes des Sources du Lac D'Annecy comme susmentionnée
- **Autoriser** le Président ou, en cas d'empêchement, un Vice-président à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve** la Décision Modificative n° 1 du Budget de la Communauté de Communes des Sources du Lac D'Annecy comme susmentionnée
- **Autorise** le Président ou, en cas d'empêchement, un Vice-président à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants : 31 Abstention : 0 Exprimés : 31  
 Pour : 31 Contre : 0

FAVERGES-SEYTHENEX, le 19 JUIN 2023

Le Secrétaire de séance,



Le Président  
M. Jacques DALEX



Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : 19 JUIN 2023

Copie(s) interne(s) :

- Comptabilité : S. MOTTO ROS

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*